

PESSAC-LÉOGNAN

BERCEAU DES GRANDS VINS DE BORDEAUX



Le Président Philibert PERRIN,
les propriétaires des Châteaux de l'Appellation Pessac-Léognan,
sous la présidence d'honneur d'Alain Juppé,
Maire de Bordeaux, Président de Bordeaux Métropole, ancien Premier Ministre,
avec la présence des représentants et Parrains de l'association « Vaincre la Mucoviscidose »,
seraient heureux de vous recevoir

**le jeudi 13 septembre 2018 lors du dîner de Gala caritatif "L'Instant Pessac-Léognan"
au Palais Rohan (Mairie de Bordeaux) à partir de 19h00.**

L'Appellation Pessac-Léognan renouvelle cette année son dîner de gala caritatif
autour des Propriétaires de Pessac-Léognan
en faveur de l'association « Vaincre La Mucoviscidose »,
avec la présence de ses Parrains Maxime SOREL, Vainqueur de la dernière Transat Jacques Vabre,
et Guy ACCOCEBERRY, International de Rugby.

Stéphane CARRADE, Chef étoilé du Skiff Club à Pyla-sur-Mer
fera l'honneur de réaliser ce dîner autour des vins offerts par les Châteaux de Pessac-Léognan,
en collaboration avec la Maison Humblot.

Une tenue de cocktail est souhaitée.



PESSAC-LÉOGNAN

BERCEAU DES GRANDS VINS DE BORDEAUX

Les Châteaux de Pessac-Léognan

Château Haut-Brion

Premier Cru Classé en 1855

Château d'Alix

Château Bardins

Château Baret

Château Baulos-Charmes

Château Bel Hospital

Château Bois-Martin

Château Bouscaut

Cru Classé de Graves

Château Branon

Château Brown

Château Le Bruilleau

Château Cantelys

Château Carbonnieux

Cru Classé de Graves

Château Les Carmes Haut-Brion

Domaine de Chevalier

Cru Classé de Graves

Château Civrac-Lagrange

Château Couhins

Cru Classé de Graves

Château Couhins-Lurton

Cru Classé de Graves

Château de Cruzeau

Château d'Eck

Château Espiot

Château d'Eyrac

Château Ferran

Château de Fieuzal

Cru Classé de Graves

Château de France

Château La Garde

Château Gazin-Rocquencourt

Domaine de Grandmaison

Château Hannetot

Château Haut-Bacalan

Château Haut-Bailly

Cru Classé de Graves

Château Haut-Bergey

Château Haut-Brana

Château Haut-Lagrange

Château Haut Nouchet

Château Haut-Plantade

Château Haut-Vigneau

Château Jaulien

Château Lafargue

Château Lafont Menaut

Château Lamothe-Bouscaut

Château Larrivet-Haut-Brion

Château Latour-Martillac

Cru Classé de Graves

Château Léognan

Château Lespault-Martillac

Château Limbourg

Château La Louvière

Château Luchey-Halde

Château Malartic-Lagravière

Cru Classé de Graves

Château Mancèdre

Clos Marsalette

Domaine de Merlet

Château Mirebeau

Château La Mission Haut-Brion

Cru Classé de Graves

Château Olivier

Cru Classé de Graves

Château Le Pape

Château Pape Clément

Cru Classé de Graves

Domaine du Petit-Bourdieu

Château Picque Caillou

Château Pontac Monplaisir

Domaine du Pontet

Château Poumey

Château La Prade

Château Roche-Lalande

Château de Rochemorin

Château de Rouillac

Château Le Sartre

Château Seguin

Château Smith Haut Lafitte

Cru Classé de Graves

Domaine de La Solitude

Château Le Thil

Château Trigant

Syndicat Viticole de Pessac-Léognan

Tél. : +33 (0)5 56 00 21 90 - 1, Cours du XXX Juillet - 33000 BORDEAUX - France - Fax : +33 (0)5 56 00 21 91
contact@pessac-leognan.com - www.pessac-leognan.com - [facebook.com/lesvinsdePessacLeognan](https://www.facebook.com/lesvinsdePessacLeognan)

Coupon – réponse

Nom :

Prénom :

Adresse :

Ville : Code Postal : Pays :

Tél : E-mail :

Souhaite réserver place(s) à 120€TTC l'une (pour la Société ou à titre particulier)

Règlement par chèque libellé à l'ordre du Syndicat Viticole de Pessac-Léognan.

et fait un don au profit de l'association « Vaincre la Mucoviscidose » :

- 50€ (montant minimum obligatoire)
- 100€
- 200€
- autre montant (à préciser) :

Règlement par chèque libellé à l'ordre de l'association « Vaincre la Mucoviscidose ».

Dans le cadre d'un don, il est possible d'obtenir une déduction fiscale en partie :

- pour une entreprise : déduction fiscale de 60% des versements dans la limite de 5 pour 1000 du chiffre d'affaires de l'entreprise.

- pour un particulier : une déduction fiscale de 66% du montant du versement dans la limite de 20% du revenu imposable.

Reçu fiscal adressé par l'association « Vaincre la Mucoviscidose ».

Règlement par chèque à adresser par courrier au Syndicat Viticole de Pessac-Léognan
1, cours du XXX Juillet – 33000 BORDEAUX

Réponse souhaitée avant le vendredi 7 septembre 2018 - contact@pessac-leognan.fr